MÉMOIRE

Lu par le Premier Ministre des Finances à l'ASSEMBLÉE NATIONALE, le 14 Novembre 1789, & imprimé par ses ordres.



A PARIS,
Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S.-Jacques, N°. 31.

1789.

MÉMOIRE

Lu par le premier Ministre des Finances, à l'ASSEMBLÉE NATIONALE, le 14 Novembre 1789, & imprimé par ses ordres.

MESSIEURS,

C'est une pénible situation pour moi que d'avoir si souvent à vous entretenir des embarras & des difficultés des Finances. Je n'ai eu que des inquiétudes & des déplaisirs dans cette administration, depuis l'instant où je l'ai reprise au mois d'Août de l'année dernière.

Le discrédit général à cette époque, l'existence d'un déficit immense, & l'extrême pénurie du Trésor Royal ont déployé devant moi les premiers obstacles. Cependant les revenus de l'Etat étoient au moins dans leur entier, & les recouvremens s'exécutoient avec la ponctualité usitée. On ne prévoyoit pas encore l'affreuse disette des subsistances, dont nous étions menacés, & l'on ne soupçonnoit pas les malheureux évènemens qui ont contrarié la perception des droits

& des impôts, & qui, en jetant l'alarme dans les esprits, ont détourné le cours de toutes les affaires, & ont fait disparoître, à-la-fois, l'argent & la confiance. Un avenir favorable se présente à nos regards, mais il n'est embrassé que par l'espérance, & les affaires de Finances n'en éprouvent point encore la salutaire influence.

L'Assemblée Nationale, de concert avec le Roi, a cependant déterminé deux grandes dispositions pour l'encouragement du crédit, & pour le rétablissement de l'ordre dans les Finances. Par l'une, elle assure, à commencer du premier Janvier prochain, un parfait équilibre entre les revenus & les dépenses fixes; & par l'autre, elle autorise une contribution patriotique, dont elle a présumé que le produit pourroit être équivalent aux besoins extraordinaires de cette année & de l'année prochaine.

Une immense difficulté reste à vaincre encore. Cette contribution patriotique ne fournira que des ressources graduelles, puisque le dernier terme de paiement s'étend jusqu'au premier Avril 1792.

Cependant les besoins sont instans, & l'état du crédit, en ces momens critiques, n'offre aucun secours sur lequel on puisse solidement compter.

L'Assemblée Nationale verra, par le tableau annexé à ce Mémoire, qu'en acquittant les engagemens pris avec la Caisse d'Escompte, pour le 31 Décembre, les besoins de cette année s'éléveroient à 90 millions; mais les anticipations sont fort diminuées.

Les dépenses extraodinaires pour l'année prochaine

peuvent être évaluées à environ 80 millions, & l'on vous en remettra l'apperçu.

Mais le besoin seroit plus grand, si, à commencer du premier Janvier prochain, l'équilibre entre les revenus & les dépenses n'étoit pas encore établi dans son entier;

Si le remplacement de la diminution du produit, sur la Gabelle, n'étoit pas effectué, à commencer pareillement du premier Janvier prochain;

Si le paiement de l'année ordinaire des Droits & des Impositions essuyoit des retards;

Si les anticipations sur l'année 1790, quoiqu'infiniment réduites, ne pouvoient pas être renouvelées complètement.

On ne peut donc encore, en cet instant, déterminer, d'une manière positive, quel sera le secours extraordinaire, indispensable pour suppléer au déficit extraordinaire & momentané de l'année 1790. C'est être modéré que de le supposer de 80 millions, & personne ne peut en répondre avec certitude, au moment où je rédige ce Mémoire.

Voilà donc 80 millions à ajouter au moins aux 90 qui sont nécessaires pour achever le service de cette année, & s'acquitter avec la Caisse d'Escompte.

Secours total à trouver, 170 millions.

Cependant, pour se faire une juste idée de la difficulté des circonstances, il ne suffit pas d'arrêter son attention sur l'embarras du Trésor Royal; il faut encore porter ses regards sur la situation de la Caisse d'Escompte, établissement étroitement lié avec

la chofe publique, & avec les finances en particulier.

Cet établiffement a rendu les plus grands fervices au Commerce, & les fecours que les Finances en ont reçus depuis quelque temps, ont été auffi importans que néceffaires. Il n'en réfulteroit aucun inconvénient pour la Caiffe d'Efcompte, fi l'Etat avoit des moyens fuffifans pour la rembourfer aux époques convenues; mais un grand difcrédit ayant pris la place des reffources dont un nouvel ordre de chofes avoit donné l'efpérance, il devient impoffible, fans de nouveaux moyens, de remplir les engagemens contractés avec la Caiffe d'Efcompte, engagemens qui font partie des befoins extraordinaires de cette année.

La fituation de la Caiffe d'Efcompte n'eft pas feulement critique, en raifon des avances qu'elle a faites au Gouvernement; elle participe, comme le Tréfor Royal, comme tout le Commerce, comme la France entière, aux inconvéniens majeurs qui réfultent de la rareté exceffive du numéraire effectif.

Je dois répéter ici ce que j'ai dit dans une autre occafion fur les caufes de cette rareté. Et d'abord elle a toujours été éprouvée dans les temps d'alarmes & dans les importantes crifes des Empires; chacun, incertain des réfultats d'un grand trouble, ou fimplement d'une révolution majeure, refferre fon argent, & attend, pour en difpofer, que les évènemens fe calment ou s'éclairciffent. Il y a de plus, aujourd'hui, des circonftances particulières qui con-

courent à la rareté du numéraire. Notre ancienne balance de Commerce avec les pays Etrangers, balance toujours favorable à la France, eſt dérangée par diverſes cauſes. Nous avons importé cette année des quantités immenſes de bleds, & nous demandons encore aux pays Étrangers de nouveaux ſecours ; notre traité de Commerce avec l'Angleterre nous rend débiteurs, envers ce Royaume, d'une ſomme de marchandiſes manufacturées que nos propres fabriques fourniſſoient autrefois.

Les Etrangers, intimidés par nos circonſtances, s'éloignent de nos fonds publics, & au lieu d'y employer annuellement une portion de leurs capitaux, pluſieurs, depuis quelque temps, cherchent à s'en défaire, & tout au moins ils n'y replacent pas les intérêts que nous leur payons, & nous ſommes obligés de leur en remettre les fonds en entier. Les voyageurs étrangers ſont détournés, par nos troubles intérieurs, de venir en France ; & nous avons perdu, pour un temps, l'introduction de numéraire que leurs grandes dépenſes dans le Royaume occaſionnoient

Enfin, ce que peut-être on n'a jamais vu, même aux époques les plus fatales de la Monarchie ; une émigration prodigieuſe, toute compoſée de gens riches ou aiſés, attire dans l'Etranger, non-ſeulement des fonds proportionnés aux dépenſes des Citoyens qui nous quittent, mais encore une partie de leurs capitaux diſponibles.

Je dois citer encore une cauſe de la rareté de l'argent, non pas dans le Royaume, mais dans la

circulation : c'eſt le retard du paiement des Impôts, retard qui retient inutilement dans une multitude de mains, les eſpèces qui doivent ſervir aux dépenſes publiques, & ſe diviſer enſuite de nouveau par les conſommations.

Enfin, les temps de diviſions, les temps où l'eſprit de parti ſe déploie avec une grande force, donnent lieu quelquefois aux ſequeſtres de l'argent, par le ſeul deſir de gêner la circulation & de produire un embarras qui amène un ſurcroît de confuſion, propre à changer la ſituation des affaires & la ſcène des évènemens. Il exiſte donc une grande diverſité de cauſes particulières, qui, avec les cauſes générales, concourent à la rareté du numéraire, rareté qui s'accroît enſuite par elle-même, parce que la crainte de manquer d'argent, comme la crainte de manquer d'une denrée néceſſaire, engage ceux qui en ont à ſe ménager une double proviſion.

Faiſons maintenant le réſumé précis des effrayantes difficultés que nous avons encore à vaincre.

Il faut trouver un ſecours extraordinaire de 170 millions, ſoit pour les beſoins imminens de cette année, ſoit pour aſſurer le ſervice de l'année prochaine, & il faut trouver ce ſecours au milieu d'un diſcrédit abſolu.

Il faut de plus ſoutenir l'édifice de la Caiſſe d'Eſcompte, édifice ébranlé & près de tomber; il faut, s'il eſt poſſible, lui procurer une nouvelle force; ou, ſi l'on veut abandonner cet établiſſement, malgré ſon intime connexité avec les Finances & les

affaires publiques, malgré le fouvenir des fervices qu'on en a tirés, il faut fe propofer un deffein plus difficile encore à remplir, celui d'être jufte envers les actionnaires & envers les porteurs actuels des billets de Caiffe.

Il faut encore s'occuper d'accélérer le paiement des rentes fur l'Hôtel-de-Ville, & parvenir, d'ici à une époque peu éloignée, à les remettre au moins affez au courant, pour n'avoir plus qu'un fémeftre en arrière, & pour affurer les paiemens à l'avenir de la manière la plus régulière.

Enfin, le dernier but qu'on doit avoir en vue, c'eft de fe préferver, s'il eft poffible, des funeftes effets de la rareté exceffive du numéraire effectif.

Je déclare d'abord, que felon mes lumières, toutes ces entreprifes font impoffibles à exécuter fans inconvéniens, & qu'ainfi nulle propofition ne peut être jugée parfaitement bonne en elle même; le mérite de celle qui fera préférée dérivera toujours en partie des objections plus grandes que l'on pourra faire contre tout autre plan. Et pour le dire en paffant, le grand malheur des Miniftres, en des temps fi difficiles, c'eft d'avoir prefque toujours à employer leurs facultés & leurs moyens, non pas à faire un bien complet & manifefte, mais à adoucir les maux, à en prévenir le progrès, & à tirer des circonftances le parti le moins défavantageux; ce genre de travail, le plus pénible de tous, ne procure aucune récompenfe de la part des hommes, parce qu'ils en comparent le réfultat avec les idées de perfection que chacun fe forme

ſi facilement, au lieu de le rapprocher des inconvéniens & des dangers qu'on a eu le bonheur d'éviter : mais cette comparaiſon, ce rapprochement, peu de gens ſont tentés de le faire ; car on ne prend pas de la peine pour louer autrui.

Je vais maintenant développer de quelle manière je penſe qu'on peut ſe tirer, au moins paſſablement, des difficultés actuelles : vous jugerez, Meſſieurs, de ce moyen ; vous le comparerez avec d'autres, & s'il s'en préſente un meilleur, comme il eſt très-poſſible, je ſerai le premier à l'adopter & à le faire valoir. L'amour-propre d'Auteur ſeroit aujourd'hui, de tous les ſentimens, le plus miſérable ; nous ſommes tous ſous le poids de circonſtances où le deſir de ſauver la choſe publique eſt devenu le ſeul véritable intérêt particulier, en même temps qu'il doit être la ſeule paſſion de l'homme d'Etat.

Il faut vous rappeler, Meſſieurs, que les fonds extraordinaires dont vous avez beſoin pour cette année & la ſuivante, ſont au moins de 170 millions.

J'ai dû d'abord examiner s'il étoit poſſible de trouver, par la voie ordinaire des emprunts, une ſomme auſſi conſidérable, ſomme encore ſuſceptible d'accroiſſement par les motifs dont j'ai fait mention ; & il m'a paru, qu'en ces momens d'alarmes & de diſcrédit, l'on eſſayeroit en vain d'y réuſſir, même en ſe ſoumettant à un intérêt uſuraire. Cependant, un tel intérêt obligeroit à augmenter en proportion la ſomme des impôts, & rendroit plus difficile l'établiſſement d'un équilibre entre les revenus & les dé-

penses fixes, disposition si nécessaire, & sur laquelle l'ordre entier des finances doit constamment reposer.

J'ai réfléchi ensuite sur la manière très-simple de se tirer de toute espèce d'embarras, & que plusieurs personnes proposent aujourd'hui ; celle de créer, par forme de papier monnoie, remboursable ou non remboursable, une somme de billets d'Etat, non-seulement proportionnée aux besoins de cette année & de l'année prochaine, mais suffisante encore pour liquider tous les arrérages d'intérêt ou de rente, tous les reliquats dûs par les départemens, tous les effets dont le remboursement a été suspendu, & auxquels on a attribué un intérêt de cinq pour cent.

On éteindroit encore, avec ces billets, tous ceux de la Caisse d'Escompte ; on s'acquitteroit de même des capitaux dus par l'Etat aux Actionnaires ; & de cette manière, enfin, par une opération d'une vaste étendue, on résoudroit en un moment toutes les difficultés de finance.

Mais, si les circonstances uniques où la France & les finances se trouvent, mettent dans la nécessité de se servir de billets qui ne soient pas conversibles en argent à volonté, il me semble que bien loin d'user immodérément de cette ressource, il faut que la somme des billets en circulation soit restreinte aux besoins les plus pressés & les plus indispensables ; il faut encore accélérer, par tous les moyens possibles, le terme de leur durée ; enfin, pour ménager la confiance, il convient de se rapprocher des usages aux-

quels le crédit eſt attaché par les effets puiſſans de l'habitude.

Tel eſt le but, Meſſieurs, vers lequel il m'a paru convenable de diriger ſes combinaiſons; & ſi vous penſiez différemment, il vous ſeroit facile d'adopter un ſyſtême plus étendu; car rien n'eſt plus aiſé, rien n'eſt plus commode en commençant, que la création pure & ſimple d'une quantité de billets d'Etat proportionnée à toutes les dépenſes auxquelles on voudroit ſatisfaire.

Je vais maintenant vous expliquer le plan auquel, d'après les principes que j'ai établis, je donnerois la préférence.

La Caiſſe d'Eſcompte ſeroit convertie en Banque nationale.

On accorderoit à cet établiſſement un privilége pour dix, vingt ou trente ans, à votre choix.

Le nombre de ſes Adminiſtrateurs ſeroit porté à vingt-quatre par une nouvelle élection des Actionnaires; & ſix ou huit de ces Adminiſtrateurs devroient être néceſſairement choiſis parmi des perſonnes abſolument étrangères aux affaires de Banque & de Finance.

Un nombre quelconque de Commiſſaires nommés par vous, Meſſieurs, veilleroit ſur la partie de la geſtion des Adminiſtrateurs de la Banque nationale, qui intéreſſeroit la confiance publique.

Tous les Statuts concernant l'Adminiſtration intérieure de la Caiſſe d'Eſcompte ſeroient revus & diſcutés ; & le réſultat de cet examen, conſenti par les Actionnaires, & revêtu d'une ſanction légale, formeroit le Règlement applicable à l'Adminiſtration de la Banque nationale.

La ſomme des billets de Caiſſe mis ſucceſſivement en circulation, ſeroit fixée à 240 millions.

La Nation, par un Décret ſpécial de votre part, ſanctionné de Sa Majeſté, ſeroit caution de ces billets.

Ils ſeroient tous revêtus d'un timbre aux armes de la France, & ayant pour légende ces mots : *Garantie nationale.*

Ce timbre ſeroit appoſé par vos Commiſſaires ſur une quantité quelconque de billets, dont il ſeroit tenu regiſtre, & dont la ſomme tototale ne pourroit jamais excéder 240 millions.

Ces billets, conformément aux diſpoſitions de l'Arrêt du Conſeil du 18 Août 1788 pour les billets de la Caiſſe d'Eſcompte, continueroient à être reçus comme argent dans toutes les Caiſſes royales & particulières de Paris.

Vous déciderez, Meſſieurs, ſi cette diſpoſition peut être rendue générale, ſoit par l'effet d'un Décret de votre part, ſoit par un acquieſcement libre de la part des principales Villes du Royaume.

Voilà les premières conditions du projet que je ſoumets à votre conſidération.

Il faut maintenant que je m'arrête ſur les parties de

ce plan, dont la discussion est la plus importante, & je vais commencer par les indiquer.

1°. Le fonds capital à l'avenir de la Caisse d'Escompte convertie en Banque nationale.

2°. L'emploi des fonds de la Banque nationale.

3°. Comment l'Etat ne courroit aucun risque, en se portant caution des 240 millions de billets de Caisse en circulation.

4°. Avantages que les finances de l'Etat tireroient des dispositions qu'on propose.

5°. Accroissement de secours pour le Commerce.

6°. Assignations ou rescriptions qui seront délivrées à la Banque nationale contre ses avances.

7°. Calcul sur le profit des actions.

8°. Les moyens qui peuvent faciliter la levée de douze mille cinq cents actions nouvelles.

Je vais reprendre maintenant ces huit indications.

ARTICLE PREMIER.

Le fonds capital de la Caisse d'Escompte convertie en Banque nationale.

Le capital de la Caisse d'Escompte est aujourd'hui composé de 30 millions circulans dans ses affaires, & de 70 millions déposés par les Actionnaires au Trésor Royal, au commencement de l'année 1787.

En tout, 100 millions de capital appartenant à vingt-cinq mille actions, à raison de quatre mille francs par action.

Je proposerois maintenant que ce capital fût augmenté de 50 millions, par une création de 12,500 actions nouvelles, payables en argent effectif, & faisant, à quatre mille francs par action, la susdite somme de 50 millions.

Le nombre total des actions se trouveroit ainsi de 37,500, lesquelles, à raison de quatre mille francs par action, formeroient un capital de 150 millions.

Ces 150 millions deviendroient la première caution des 240 millions de billets de caisse, qui seroient mis en circulation.

La seconde caution dériveroit de tous les effets pris à escompte par la Banque nationale, & leur somme seroit nécessairement égale à la totalité des billets de caisse, puisqu'aucun de ces billets n'auroit été délivré qu'en payement des effets sur lesquels la Banque nationale auroit fait des avances par forme d'escompte.

Enfin la troisième caution des billets de caisse, & la plus importante de toutes, seroit la garantie pleine & entière de la Nation même, & je montrerai bientôt que cette garantie n'exposeroit l'Etat à aucune espèce de risque.

Art. II.

Emploi des fonds de la Banque nationale.

On a vu que le capital de la Banque nationale monteroit à 150 millions.

La Banque auroit la faculté de délivrer des billets de caiſſe juſqu'à la concurrence de 240 millions.

C'eſt donc en tout 390 millions dont la Banque nationale auroit la diſpoſition ; mais dans cette ſomme ſont compris les 70 millions qui ont été prêtés à l'Etat en 1787 : ainſi, c'eſt 320 millions ſeulement dont il eſt néceſſaire d'indiquer l'emploi.

Voici mon idée à cet égard.

170 millions ſeroient avancés à l'Etat contre des aſſignations ou reſcriptions ſur le produit d'un recouvrement certain, ainſi qu'il ſera expliqué dans la ſuite.

80 millions ſeroient deſtinés aux eſcomptes des lettres-de-change de commerce.

70 millions ſeroient deſtinés aux fonds de caiſſe qui devroient avoir lieu en numéraire effectif.

---

320 millions.

En tout, comme on voit, 320 millions, ſomme égale précifément aux fonds de commerce & aux billets e la Banque en circulation.

ART. III.

Comment l'Etat ne courroit aucun riſque, en ſe portant caution des 240 millions de billets de caiſſe en circulation.

On l'apperçoit d'un coup-d'œil.

Les avances que la Banque nationale s'obligeroit de

faire à l'Etat, contre des refcriptions ou affignations fur les deniers publics, fe monteroient, comme on vient de l'indiquer, à 170 millions.

Le Tréfor Royal eft dépofitaire, depuis le commencement de l'année 1787, d'un capital de 70 millions appartenant aux Actionnaires, ci 70 millions.

En tout 240 millions, fomme équivalente à celle des billets de caiffe en circulation; ainfi, la Nation, en fe portant caution de ces billets, garantiroit uniquement fa propre dette.

ART. IV.

Avantages que les Finances de l'Etat tireroient des difpofitions qu'on propofe.

On exigeroit deux conditions de la Banque nationale.

L'une, que l'intérêt du capital de 70 millions, entre les mains du Roi depuis l'année 1787, feroit réduit de cinq, à quatre pour cent.

L'autre, que les avances faites à la finance, en billets de caiffe, & fur des refcriptions payables en 1791, feroient fixées à l'intérêt de trois pour cent par an.

Ainfi, indépendamment d'une réduction fur l'intérêt des 70 millions, dont la Caiffe d'Efcompte eft créancière depuis 1787, l'Etat obtiendroit un fecours de 170 millions à un très-petit intérêt, & cela dans un temps où, de toute autre manière, il ne pourroit

trouver une foible portion de cette somme, même en se déterminant aux plus grands sacrifices.

ART. V.

Accroissement de secours pour le Commerce.

Les fonds employés dans ce moment par la Caisse d'Escompte, en lettres de-change de la banque & du commerce, ne se montent qu'à 46 millions.

On a proposé, comme on l'a vu, de destiner à ces lettres-de-change un capital de 80 millions; ainsi, du moment que vous auriez donné votre approbation au projet géneral dont il est ici question, on procureroit à la Banque, au Commerce du Royaume, & aux entreprises utiles, de nouveaux secours qui leur sont très-nécessaires. Il y a sur-tout plusieurs maisons gênées par les avances qu'elles ont faites sur des fonds publics, & qui ne pouvant se rembourser par la vente de ces fonds, faute d'acheteur à des prix tolérables, se trouvent, en ce moment, dans un pénible embarras. Dautres ayant compté sur des remboursemens qui ont été suspendus au commencement d'Août 1788, mériteroient d'obtenir des secours, en attendant qu'on pût prendre, à l'égard des effets dont ils sont propriétaires, un arrangement propre à relever leur valeur, & à en faciliter la négociation. On ne peut donc douter qu'un accroissement d'escompte, en faveur du Commerce, ne produisît le plus grand bien.

Art. VI.

Assignations ou rescriptions qui seront délivrées à la Banque nationale contre ses avances.

Il importe à la confiance publique, il importe aux principes de fidélité parfaite qui doivent être la règle de conduite d'une Nation, que les assignations ou rescriptions sur lesquelles la Banque nationale fera des avances au Gouvernement, soient dirigées non-seulement sur un recouvrement réel, mais encore sur un recouvrement dont le produit ne soit ni engagé par d'autres assignats, ni nécessaire même aux dépenses fixes de l'Etat.

Je vous proposerois donc, Messieurs, d'instituer un Receveur particulier, entre les mains duquel seroient versés tous les fonds extraordinaires qui proviendront, soit de la contribution patriotique, soit des biens-fonds du Domaine royal & du Clergé, dont la vente seroit déterminée, soit enfin de la partie des droits attachés à ces deux propriétés, & dont l'aliénation ou le rachat seroit pareillement prescrit.

Ces recouvremens extraordinaires exigent, pour le bon ordre, une Trésorerie particulière, & je vous proposerois d'autoriser les Administrateurs du Trésor Royal, ou tels Commissaires que vous jugeriez plus convenables, à tirer des rescriptions sur le Receveur dont j'ai fait mention, & auquel on pourroit donner le nom de *Receveur de l'extraordinaire*. Ces rescriptions,

égales en ſomme à l'avance qui ſeroit fournie par la Banque nationale, devroient porter ſur les deniers extraordinaires qui ſeront perçus à commencer du premier Janvier 1791. Et comme il convient que ces reſcriptions puiſſent au beſoin être négociées par la Banque nationale, il ſeroit néceſſaire de leur donner un terme fixe; & je propoſerois qu'elles fuſſent diviſées à raiſon de dix millions par mois, à commencer de Janvier 1791, juſqu'en Mai 1792; ce qui feroit en tout 170 millions.

On ne peut guère douter que le produit des deux derniers tiers de la Contribution patriotique, réunis aux autres recouvremens qui naîtront de vos diſpoſitions connues à l'égard des biens du Domaine & du Clergé, ne ſoient plus que ſuffiſans pour répondre à l'avance de la Banque nationale. Mais il eſt eſſentiel, Meſſieurs, pour le crédit, qu'une commiſſion de votre choix s'occupe activement & ſans retard de manifeſter & de faire valoir ces diverſes reſſources. Cependant, comme il ne faut aucune eſpèce d'incertitude ſur la ponctualité d'un engagement à terme fixe, il conviendroit que vous priſſiez la réſolution de pourvoir, par un emprunt, au ſupplément de fonds que pourroit exiger l'acquit régulier des reſcriptions fournies ſur le Receveur de l'*extraordinaire.*

Il y a toute apparence qu'il ne ſera pas néceſſaire d'y recourir; mais, s'il le falloit pour une portion du rembourſement promis à la Banque nationale, l'état très-vraiſemblable du crédit en 1791 vous donneroit le moyen d'y réuſſir à des conditions modérées.

Je crois prudent de réserver en entier, pour les besoins de 1790, tous les fonds qui seront versés au Receveur de l'*extraordinaire*, pendant le cours de l'année prochaine. Que si cependant il y avoit un superflu, il seroit également appliqué à la libération de la dette de l'Etat envers la Banque nationale.

ART. VII.

Calcul sur le profit des actions.

On exige des Actionnaires, comme on l'a vu, un prêt de 170 millions, à trois pour cent; on demande que l'intérêt du dépôt de 70 millions entre les mains du Roi depuis 1787, soit réduit de 5 à 4 pour cent; on veut de plus que la Banque nationale ait en numéraire réel un capital oisif de 70 millions. Voilà beaucoup d'exigeances; il est donc nécessaire de montrer qu'avec ces conditions remplies, le bénéfice des actions sera suffisant. En voici le calcul très-simple.

Rappelons-nous que le capital de la Banque nationale sera de 150 millions, savoir :

70 millions; le dépôt fait au Trésor Royal en 1787.
30 millions placés actuellement dans le commerce de la Caisse d'Escompte.
50 millions; supplément de fonds qui résultera du produit des nouvelles actions.

---

150 millions.

Il faut ajouter à cette somme

De l'autre part. . . . . 150,000,000 liv.

les billets de caiſſe dont elle ſe ſervira comme argent, & qui ſeroient fixés à 240,000,000

TOTAL. . . . . . . 390,000,000 liv.

Réſumons maintenant l'emploi & le produit annuel de cette ſomme.

70 millions deſtinés à un fonds de caiſſe habituel en numéraire effectif ne produira rien, ci 0,000,000

70 millions, le dépôt entre les mains du Roi depuis 1787, produiront annuellement, à quatre pour cent. 2,800,000

170 millions, avances aux Finances de l'Etat contre des valeurs à terme, produiront, à trois pour cent 5,100,000

80 millions employés à l'eſcompte des lettres-de-change du commerce à quatre pour cent. 3,200,000

TOTAL. . . . . . 11,100,000 liv.

Il faut en déduire, pour les frais de manutention de la Banque nationale & pour les pertes inévitables. . . . 600,000

Reſtera par an. . . . . 10,500,000 liv.

Lefquels 10,500,000 livres feroient précifément l'intérêt à fept pour cent du fonds capital de la Banque nationale, puifque nous avons montré que ce fonds capital feroit de 150 millions.

Un tel intérêt paroîtra fuffifant, mais on ne l'eftimera pas trop fort, fi l'on fait attention qu'il eft ici queftion d'une affaire de commerce à laquelle des peines d'adminiftration & des hafards font attachés. D'ailleurs, on doit confidérer qu'aujourd'hui l'Etat ne trouveroit d'aucune manière une telle fomme, même à cet intérêt; il faudra donc être fort content fi, à l'abri d'un bénéfice modéré affuré aux actions de la Banque nationale, l'Etat fe procure 170 millions à 3 pour cent, & une réduction d'un cinquième fur l'intérêt du dépôt de 70 millions entre les mains du Roi depuis 1787.

Il eft important de faire obferver que cet intérêt de fept pour cent, affuré, felon le calcul ci-deffus, au capital des actions, eft cependant fufceptible d'accroiffement & de diminution.

Il eft fufceptible d'accroiffement, parce qu'indépendamment des deux cent-quarante millions de billets que la Banque nationale auroit en circulation, elle tiendroit la caiffe de toutes les perfonnes qui la choifiroient librement pour dépofitaire. C'eft aujourd'hui un des bénéfices de la Caiffe d'Efcompte, & ce bénéfice ne confifte pas dans aucune rétribution qui lui foit accordée pour ce genre de fervice, mais dans les jouiffances de fonds qui réfultent néceffairement d'une pareille manutention; & comme la Banque nationale

réuniroit toutes les conditions propres à fonder la confiance la plus étendue & la plus complète, il est naturel de présumer qu'insensiblement toutes les personnes qui ont un mouvement d'argent, toutes celles qui chercheroient un dépositaire assuré pendant leur absence; enfin, d'autres particuliers encore, par différens motifs, donneroient leurs fonds en garde à un caissier aussi positivement sûr & fidèle que la Banque nationale.

Ce n'est pas tout; la Banque nationale devroit pareillement servir de caissier au Trésor Royal & au Receveur de l'extraordinaire qu'on vous a proposé d'instituer, & en général aux différens Receveurs & Payeurs de deniers publics. Mais on proposeroit à l'Assemblée Nationale, de valider par un Décret formel une des dispositions constitutives de la Caisse d'Escompte actuelle; c'est de ne payer jamais pour le compte d'aucun particulier, d'aucune compagnie, un seul denier au-delà de leurs fonds en dépôt; ainsi les relations étendues de la Banque nationale ne l'exposeroient jamais à la moindre perte, & lui procureroient seulement un bénéfice quelconque, provenant des jouissances de fonds. L'on doit observer que ces jouissances, ne fussent elles que de 20 millions (& la Caisse seule du Trésor Royal les procureroit dans les temps ordinaires), il en résulteroit un bénéfice équivalent au moins à demi pour cent d'intérêt sur le capital des actions.

Enfin, la Banque nationale une fois reconnue comme le meilleur de tous les dépositaires, vous ne trouveriez probablement aucune difficulté à ordonner

qu'à l'avenir les dépôts judiciaires fussent placés entre ses mains ; & peut-être qu'en faveur uniquement de ces dépôts forcés, il seroit convenable de s'écarter de la règle générale, & d'imposer à la Banque nationale l'obligation de bonifier, sur cette partie de fonds, un intérêt d'un quart pour cent par mois révolu. Ce seroit un avantage essentiel pour les dépositaires de ce genre, & dont, jusqu'à présent, ils n'ont jamais pu jouir, puisque leurs deniers restoient sans produit pendant toute la durée du séquestre.

Le bénéfice des jouissances de fonds pour la Banque nationale ne pourroit avoir lieu que successivement ; car jusqu'à l'époque où les payemens en argent & à bureau ouvert, pourroient être établis, il conviendroit de conserver dans la Banque une somme de billets de Caisse, précisément égale à la somme totale des dépôts. Ce seroit assez faire que de diminuer par ce moyen, & peut-être considérablement, la somme des billets en circulation.

On a calculé à quatre pour cent par an le bénéfice que la Banque nationale retireroit de la partie de ses fonds, appliquée aux escomptes des lettres-de-change de commerce ; mais il lui seroit permis, comme aujourd'hui, de fixer le prix des escomptes à quatre & demi pour cent, lorsque le terme des lettres-de-change excéderoit deux mois, & même à cinq lorsque les avances de la Banque nationale auroient lieu sur des effets de quatre à six mois, avec nantissement.

En total, il n'y a nul doute que les actions de la

Banque ne deviennent un placement d'argent fort avantageux; mais leur bénéfice, bien loin d'être pris sur la fortune de l'Etat, se conciliera parfaitement avec l'avantage de la Nation.

Une objection importante, relative aux bénéfices des actions de la Banque nationale, se présentera sans doute à l'esprit, & il est important de la résoudre. Ce bénéfice doit reposer sur la certitude d'avoir des avances à faire au Gouvernement, puisque, sans une telle condition, la Banque nationale ne trouveroit pas l'emploi d'une somme de 240 millions en billets de caisse, & que cependant le bénéfice de ses Actionnaires est calculé sur une pareille supposition.

Il est sûr que le placement d'une somme de 240 millions en effets de commerce, seroit très-difficile; & en y destinant 80 millions, comme je l'ai proposé, c'est peut-être assez dans les temps ordinaires. Mais il est une manière très-simple d'assurer un emploi permanent aux fonds disponibles de la Banque nationale; il suffiroit de lui promettre qu'après le remboursement de son avance extraordinaire, elle seroit chargée du service courant des anticipations, & qu'elle en seroit même chargée seule, de manière qu'il n'y auroit plus d'autre agent de ces négociations. Voilà un moyen très-simple d'occuper les fonds dont la Banque nationale pourroit disposer, & l'Etat y gagneroit beaucoup, puisqu'il auroit à trois pour cent des avances qui lui coûtent plus de six aujourd'hui.

La Banque nationale, lorsqu'elle le desireroit,

pour diminuer la maſſe de ſes billets de caiſſe en circulation, devroit avoir la liberté de négocier les reſcriptions qui lui ſeroient délivrées par le Gouvernement; & le préjudice qui pourroit réſulter pour elle de ces opérations momentanées, devroit lui être bonifié par le Tréſor public. Je crois néanmoins que, paſſé la première année, les chances d'augmentation de profit pour la Banque nationale, ſeront beaucoup plus grandes que les chances de diminution; auſſi ne verrois-je aucun inconvénient à propoſer que l'Aſſemblée Nationale garantît aux actions de la Banque un intérêt de ſix pour cent de leur capital, à condition que la moitié des bénéfices excédans ſept pour cent, appartînt à l'Etat.

On a vu, au reſte, qu'en faiſant le calcul du bénéfice des actions, j'ai compté ſur 70 millions de fonds oiſifs en numéraire réel: cette ſomme, comparée à 240 millions de billets de caiſſe, approche du tiers de ce dernier capital; il y a donc toute apparence que le fonds de 70 millions une fois formé, ſuffiroit conſtamment à la circulation des billets de caiſſe: l'expérience prouve cette conjecture, & elle n'a ſouffert d'exception que dans les temps de diſcrédit général, temps qui ne reviendront pas avec le nouvel ordre de choſes près à ſe développer, puiſque les finances de l'Etat ſeront au grand jour, puiſque l'équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes ſera maintenu conſtamment, & que toutes les baſes du crédit ſeront indeſtructibles.

Art. VIII.

Les moyens qui peuvent facillter la levée des 12,500 actions nouvelles.

Je propoſerois d'abord que ces 12,500 actions nouvelles, payables en argent effectif, fuſſent diviſées en demi, & en quarts d'actions, afin du les mettre à la portée d'un plus grand nombre de perſonnes.

L'action entière étant de 4,000 liv. en capital, la demi-action ſeroit de 2,000 liv., & le quart d'action de 1,000 livres.

On auroit pour attrait la garantie nationale d'un intérêt de ſix pour cent, & la certitude morale d'un intérêt de ſept pour cent, ſuſceptible d'amélioration; enfin, ces avantages ſeroient réunis à la sûreté la plus parfaite.

On ne peut néanmoins, malgré ces encouragemens, eſpérer de trouver des acquéreurs au prix de 4000 l. pour l'action entière, tant que le cours des anciennes actions ſur la place ne s'élèvera pas; mais on doit s'attendre à une hauſſe plus ou moins prochaine, ſi la Caiſſe d'Eſcompte eſt convertie dans une Banque nationale, conformément au plan que je viens de mettre ſous vos yeux.

Le bénéfice qui, à commencer du premier Janvier prochain, ſeroit dévolu à la Banque nationale, ne devroit être réparti aux anciennes actions actuellement

exiſtantes, qu'en raiſon de la quotité qui leur ſeroit revenue, ſi ces nouvelles actions étoient levées, & le ſurplus ſeroit réſervé à celles-ci par forme de bénéfice anticipé. Un tel arrangement, qui accroîtroit graduellement l'avantage attaché aux nouvelles actions, aſſureroit au moins qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard on s'empreſſeroit de les acquérir, & l'on doit remarquer que la diſpoſition propoſée ne cauſeroit aucun préjudice aux anciennes actions, puiſque la miſe des actions nouvelles étant deſtinée à compoſer le fonds mort de la Banque nationale en numéraire effectif, le bénéfice de cette Banque ſera le même avant ou après la levée des nouvelles actions.

On aura encore un moyen de hâter, quand il en ſera temps, l'acquiſition de ces actions. Il eſt un grand nombre de perſonnes qui prennent un juſte intérêt au rétabliſſement entier du crédit & à la repriſe des paiemens de la Caiſſe d'Eſcompte, dorénavant la Banque nationale; & l'on feroit peut-être un grand effort, pour atteindre à ce but, ſi on étoit sûr d'un ſuccès complet; il ſeroit donc à propos, en choiſiſſant bien le moment, d'ouvrir une ſouſcription pour les nouvelles actions, laquelle ne ſeroit valable qu'à l'époque où cette ſouſcription ſeroit entièrement remplie. Une convention du même genre pourroit encore avoir lieu pour de ſimples dépôts d'argent; toujours dans la vue de completter entre les mains de la Banque nationale un capital en numéraire effectif de 60 à 70 millions.

Enfin, comme c'eſt moins d'une ſomme d'argent

réel conſtamment en caiſſe, dont on a beſoin, que de la certitude d'en trouver au moment où l'on viendroit en demander à la Banque nationale, pour une ſomme plus forte qu'à l'ordinaire, il ſeroit poſſible de faire avec les maiſons de Banque & de Commerce, & avec des Particuliers, une convention d'après laquelle, au lieu d'une miſe effective proportionnée au capital des actions nouvelles, on s'engageroit ſeulement de remettre à la Banque nationale telle ſomme en argent, à ſa première réquiſition, ou tant de jours après l'avertiſſement.

Le Tréſor Royal, ſitôt que les circonſtances le lui permettront, accroîtroit auſſi de tous ſes efforts le numéraire de la Banque nationale, & contribueroit à la munir des fonds réels néceſſaires pour répondre à ſa circulation en billets.

On dira peut-être que, malgré cette réunion de moyens, ſi long-temps que les billets de la caiſſe de la Banque ne ſeront pas tous converſibles en argent à volonté, ils ne ſeront pas en crédit; mais ceux de la Caiſſe d'Eſcompte le ſont encore, malgré l'obligation où elle s'eſt trouvée, de ne payer qu'un à un les billets de 1000 francs; & cependant ces billets n'ont point l'avantage particulier qu'obtiendront ceux de la Banque nationale, celui d'être inſtitués & cautionnés par la Nation.

J'irai plus loin: je ne ſais s'il faut regretter que dans le moment actuel, il n'y ait pas tout-à-coup dans la Banque nationale la ſomme du numéraire effectif néceſſaire pour ouvrir ſans réſerve & ſans dif-

tinction le paiement des billets de caiſſe en circulation; car, dans un temps de criſe & d'alarme, le dirai-je encore? dans un temps de cabale & de paſſions, il y auroit du riſque à ouvrir ſans limites le paiement des billets de caiſſe, même en ayant une ſomme de numéraire effectif, équivalente au quart & au-delà des billets en circulation. Pluſieurs motifs, dans les circonſtances où nous ſommes, engageroient à des demandes d'argent qui épuiſeroient la Banque nationale en peu de temps, & il eſt peut-être préférable que toute l'étendue de ſes moyens s'établiſſe dans un moment plus calme, afin qu'on ſoit ſolidement à l'abri de toute convulſion nouvelle.

On dit qu'une Banque, au moment où elle ne paye pas ſes billets de Caiſſe à bureau ouvert & en argent comptant, doit y être contrainte : cette idée eſt exagérée; car, puiſque le bénéfice de toute eſpèce de banque publique provient de ce qu'elle a moins de numéraire effectif, que de billets en circulation, on peut toujours ſuppoſer une affluence de demandes d'argent, qui ne lui permettroit pas d'acquitter de cette manière tous ces billets de Caiſſe, à la ſeule volonté des Porteurs. La Banque d'Angleterre, plus digne de confiance qu'aucune autre, par la protection que lui accorde la Nation entière, a cependant eu des momens de criſe, où elle s'eſt vue forcée de retarder ou de prolonger ſes paiemens en argent, & la confiance publique n'en a point été altérée. Il eſt vrai qu'en Angleterre, on verroit avec une indignation générale toute manœuvre qui annonceroit un

deſſein d'embarraſſer la Banque : un pareil ſentiment s'établira de même en France, ſi tôt que nos paſſions ſeront calmées, & qu'il ne reſtera de nos débats qu'un plus grand amour de la Patrie, un plus grand intérêt à ſa force & à ſa proſpérité.

La grande difficulté eſt le moment préſent. La ſomme d'argent que la Caiſſe d'Eſcompte délivre tous les jours, épuiſe ſa Caiſſe dans un temps où le numéraire effectif ſemble avoir diſparu ; en ſorte que ſi une telle criſe duroit encore long-temps, & qu'aucun moyen quelconque ne pût accroître ſes capitaux en argent, ſa diſtribution journaliére d'eſpèces, ou ſeroit interrompue, ou ſeroit au moins diminuée.

Les billets de Caiſſe garantis par un Décret national, les billets de Caiſſe rembourſables avec certitude en 1791, ne ſeroient pas moins dignes de la plus parfaite confiance, lors même que leur converſion en argent ſeroit momentanément interrompue.

Cependant, s'il devenoit néceſſaire d'en ſoutenir le crédit, on ne manqueroit pas de moyens, ſoit en y attachant un intérêt, ou ſimplement un tirage de prime ; & le bas prix auquel reviendroit à l'Etat l'avance de 170 millions, faite par la Banque Nationale, permettroit de faire un ſacrifice momentané, s'il devenoit indiſpenſable, pour encourager la circulation des billets de Caiſſe. Un ſacrifice également paſſager pourroit de même être propoſé pour exciter l'acquiſition des nouvelles actions ; mais il eſt inutile, & ſeroit peut-être diſconvenable en ce moment, de traiter à l'avance toutes ces hypothèſes, & de don-

ner ainſi de la réalité à des ſuppoſitions encore vagues. Un tirage de prime, fort ſimple & le plus attrayant qu'il ſeroit poſſible, me paroîtroit le moyen d'encouragement préférable ; ce ſeroit le ſacrifice auquel on pourroit renoncer le plus promptement, & il faudroit le faire au moment où le paiement des billets de Caiſſe en argent comptant, & à bureau ouvert, ſeroit ſolidement établi ; & juſqu'à cette époque, un tel ſacrifice même ne ſeroit pas néceſſaire, ſi, à l'aide d'un ſentiment national & patriotique, on vouloit, d'un commun acccod, ſoutenir dans le Royaume, ou dans les principales Villes de Commerce, la circulation des billets de Caiſſe.

Au reſte, même en ſuppoſant la Banque nationale, une fois munie d'un capital en numéraire effectif proportionné à ſes billets de Caiſſe en circulation ; il ne faut pas ſe diſſimuler que des circonſtances pareilles à celles où nous ſommes, rendroient abſolument néceſſaire l'établiſſement d'une règle ou d'une meſure dans la diſtribution de cet argent ; & je ferai remarquer, à cette occaſion, qu'il ſeroit important d'inviter les Adminiſtrateurs ou Commiſſaires de la Caiſſe d'Eſcompte, à prendre en conſidération les inconvéniens attachés à la forme adoptée dans ce moment, pour la répartition journalière d'une certaine quantité d'argent aux Porteurs des billets de Caiſſe ; il en réſulte un déſordre qu'il ſeroit eſſentiel de prévenir, & l'on a malheureuſement lieu de croire que, dans le nombre des perſonnes qui augmentent ou qui excitent la foule autour de la Caiſſe

d'Efcompte, plufieurs ne voudroient pas avouer leurs motifs.

Tout devient embarraffant, tout devient pénible, fans doute, quand le malheur des circonftances a détourné les affaires d'argent de leur cours régulier, mais il ne faut pas fe laffer de lutter contre les difficultés ; il n'en eft aucune au-deffus des moyens qui naîtront d'une volonté commune ; & il ne faudroit qu'un pareil fecours, pour abréger le paffage entre l'état premier de la Banque nationale, & fa confiftance parfaite. Enfin, fi nous avons befoin de foutenir, d'animer nos efpérances, confidérons que, cette affaire publique achevée, tout fera dans le plus grand ordre pour les Finances.

Il n'y a plus d'incertitude raifonnable fur l'établiffement d'un parfait équilibre entre les revenus & les dépenfes fixes ; vous en avez pris l'engagement, vous en avez manifefté les moyens, & vous en trouverez encore d'autres pour établir une Caiffe d'Amortiffement, fufceptible d'un accroiffement graduel ; fût-elle petite à fon début, elle fuffiroit, en n'empruntant plus, pour élever fenfiblement le prix des fonds publics. Ce fera l'objet d'un fecond Mémoire, où l'arrangement final des Finances fera traité. Mes idées font arrêtées à cet égard ; mais j'attends, pour vous en rendre compte, que l'on fache pofitivement le réfultat des économies que vous avez exigées du Département de la Guerre. Je crois auffi que, pour ne rien faire à la légère, il eft important de réunir quelques notions plus certaines fur le produit de la contribution

tribution des privilégiés, & ſur vos projets, relativement aux biens du Domaine & du Clergé.

Tout prendra, n'en doutons point, une face nouvelle, dès que trois grandes diſpoſitions, de votre part, ſeront déciſivement terminées:

L'accord évident & parfait entre les revenus & les dépenſes fixes, cette condition eſſentielle d'une confiance durable;

L'établiſſement ſolide des Adminiſtrations Provinciales, cet aide ſi puiſſant pour tout, & pour les Finances, & pour le bonheur des Peuples, & pour la liberté publique;

La reſtauration, l'affermiſſement d'un Pouvoir Exécutif, qui aſſure l'obéiſſance aux loix, & qui captive ce reſpect ſi néceſſaire pour maintenir, ſans une action continuelle, la paix & la tranquillité dans un ſi vaſte Royaume.

Tous les biens naîtront de ces trois grandes baſes, ſous la précieuſe ſauve garde des Aſſemblées Nationales, mais, comme au milieu de la confuſion des Finances, toutes les idées s'égarent, toutes les eſpérances s'affoibliſſent, il étoit eſſentiel de ſe défendre du déſordre dont nous ſommes menacés; il étoit preſſant de s'aſſurer des cent ſoixante-dix millions abſolument néceſſaires, & pour répondre aux beſoins de cette année, & pour préparer le ſervice de l'année prochaine, & pour arriver au moment où il n'y aura plus de dépenſes qu'en raiſon des revenus certains de l'Etat. Ce plan, très-difficile, vous eſt propoſé, & néanmoins on a réſervé, comme une

ressource additionnelle, le produit des recouvremens extraordinaires qui auront lieu cette année & l'année prochaine, sur la contribution patriotique. Je vous proposerois d'employer les premières rentrées à grossir les fonds destinés aujourd'hui au paiement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Il seroit à souhaiter qu'avant le premier Janvier prochain, les six derniers mois de 1788 fussent entièrement acquittés, & qu'ensuite on ne laissât plus d'arrérages d'un semestre sur l'autre. Il faudroit, en ce moment, 35 millions d'extraordinaire pour exécuter ce plan, & j'avois d'abord pensé à prendre tout de suite cette somme sur le secours extraordinaire de 170 millions, qui seroit procuré par la Banque Nationale ; mais il est convenable de ne pas mettre en circulation à-la-fois une trop grande somme de billets de Caisse, & il importe aussi, au milieu de tant de circonstances contrariantes, de ne soumettre à aucun hasard la ponctualité du service courant. Au reste, on jugera sûrement, avant peu, de l'étendue de la contribution patriotique de Paris, &, selon toute apparence, les Rentiers ne perdront rien aux dispositions de prudence que je vous propose.

Il y aura encore en ressource le produit d'une grande partie de l'emprunt de 80 millions, puisque la somme non distribuée en ce moment, se monte à 48 millions; mais vous savez, Messieurs, que la moitié est payable en effets dont le remboursement est suspendu.

On pourra faire aussi quelqu'usage de la créance sur les Américains ; l'on est en pour-parler d'un com-

mencement de prêt ſur ce gage, & il vous en ſera donné connoiſſance, lorſque les négociations commencées auront acquis plus de conſiſtance. C'eſt de Hollande qu'on donne quelques eſpérances de reuſſite; & ſi vous faites attention, Meſſieurs, à la défaveur des Changes, occaſionnée par la réunion combinée de l'étendue de nos beſoins au-dehors, & de la rareté du numéraire effectif avec lequel nous pourrions acquitter cette dette, vous ſentirez de quelle importance il ſeroit pour l'Etat, de trouver à faire quelques emprunts dans l'Etranger, & je prévois que l'on pourroit être aidé à cet égard par la Banque Nationale.

Enfin, Meſſieurs, vous aurez toujours devant vous la perſpective de l'extinction graduelle de 105 millions de rentes viagères, & toutes les autres améliorations que les lumières réunies d'ue Nation pourront procurer, à meſure que cette Nation prendra poſſeſſion par l'expérience, de toutes les connoiſſances relatives à l'Adminiſtration, & à meſure que la baiſſe de l'intérêt de l'argent donnera de nouvelles idées, & ouvrira de nouvelles reſſources.

Il me reſte à répondre à une objection générale, après avoir déjà diſcuté celles qui étoient relatives aux diſpoſitions de détail.

La réputation, dit-on, de la Caiſſe d'Eſcompte eſt altérée; elle doit peut-être ce malheur à des contrariétés qu'il étoit hors de ſon pouvoir de prévenir: mais il ſuffit qu'elle ait ſouffert dans ſon crédit, pour qu'on doive deſirer de détruire cet établiſſement, & de le remplacer par un autre de même genre.

On peut répondre à cette objection : 1°. que le crédit de la Caiſſe d'Eſcompte, tel qu'il exiſte aujourd'hui, crédit d'habitude en partie, n'eſt pas moins encore très-conſidérable ; 2°. que le nom de *Banque Nationale*, ſubſtitué à celui de Caiſſe d'Eſcompte, l'augmentation du nombre des actions, l'accroiſſement du nombre des Adminiſtrateurs, la faculté de perpétuer ou de changer les Gérens actuels, par le réſultat libre d'une élection générale, les changemens encore qui ſeront apportés aux ſtatuts conſtitutionnels & à toutes les diſpoſitions intérieures de l'établiſſement, enfin la ſurveillance aſſurée à des Commiſſaires nommés par l'Aſſemblée Nationale, toutes ces circonſtances feroient véritablement de la Caiſſe d'Eſcompte un établiſſement nouveau : on ne pourroit aller plus loin, qu'en rembourſant les anciennes actions, & en en créant de nouvelles ; mais des actions ne peuvent avoir ni mérite ni démérite ; & comme elles changent de mains tous les jours, on ne peut fixer ſur perſonne la louange ou le blâme que l'on voudroit attribuer aux Propriétaires de ces actions.

Il ne ſeroit pas aiſé, d'ailleurs, de rembourſer 70 millions dus par le Roi à ces Actionnaires, ſi on vouloit, en les dépouillant de leur propriété, ſe montrer juſte envers eux ; & cette difficulté deviendroit encore plus grande, ſi l'on propoſoit de détruire en entier la Caiſſe d'Eſcompte, ſans aucun remplacement ; car il faudroit non-ſeulement rembourſer d'une manière quelconque, le dépôt de 70 millions fait par les Actionnaires, mais on devroit encore acquitter

tous les engagemens du Trésor Royal envers la Caisse d'Escompte, & qui font partie du gage des billets de Caisse : enfin, soit pour une telle dépense, soit pour assurer en entier le service de cette année & de l'année prochaine, on auroit à chercher un secours d'une grande étendue, & que l'état présent du crédit ne permettroit pas de trouver à des conditions tolérables.

Il ne faut jamais perdre de vue que par le malheur des circonstances, il y a deux difficultés à vaincre à-la-fois, l'embarras de la Caisse d'Escompte, & la nécessité d'un secours considérable pour les Finances.

Cette réflexion m'engage à vous retracer en peu de mots les résultats du projet dont je viens de vous entretenir.

Un secours de 170 millions absolument nécessaire seroit procuré.

Il ne coûteroit à l'Etat qu'un intérêt de trois pour cent par an.

A l'époque fixée pour le remboursement de ces 170 millions, la Banque Nationale se chargeroit du service des anticipations, pareillement à trois pour cent d'intérêt sans aucune rétribution, & il en coûte aujourd'hui plus de six pour les mêmes négociations;

L'Etat obtiendroit encore une diminution d'un cinquième sur l'intérêt dont il est grevé envers les Actionnaires, en raison de leur dépôt de 70 millions fait en 1787; ainsi ses charges annuelles seroient diminuées, par cette condition, de 700 mille livres par an.

Le Commerce, la Banque & les entreprises utiles

recevroient de nouveaux ſecours par l'accroiſſement de fonds qu'on pourroit deſtiner à l'eſcompte des Billets ou des Lettres-de-change.

Un établiſſement public qui a rendu de grands ſervices aux Finances, ſeroit maintenu ; & ſes Intéreſſés, qui réuniſſent entr'eux un capital de cent millions confié preſqu'en entier à l'Etat, n'auroient à ſe plaindre d'aucune injuſtice.

Ces avantages ſeroient achetés par les inconvéniens inſéparables d'un accroiſſement de Billets de Caiſſe, dont le rembourſement en argent à la volonté des porteurs, n'auroit pas lieu tout de ſuite, & qui devroit cependant être reçu légalement dans beaucoup de paiemens.

Mais ces inconvéniens ſeroient affoiblis :

1°. Par la garantie nationale donnée à ces Billets.

2°. Par les limites appoſées à leur ſomme totale.

3°. Par l'aſſignat formel deſtiné au rembourſement de l'avance de la Caiſſe d'Eſcompte à une époque extrêmement rapprochée.

4°. Par les diverſes précautions priſes pour accélérer le moment où l'on pourroit payer en eſpèces, & à Bureau ouvert, tous les Billets de la Caiſſe en circulation.

5°. Par la propoſition qui vous eſt faite d'en ſoutenir, juſqu'à ce moment-là, le crédit, en y attachant un intérêt ou une loterie de primes, ſi cet encouragement devenoit néceſſaire.

Enfin, à tous ces moyens efficaces, il pourra s'en joindre d'autres par la réunion de vos lumières ; &

quand je n'aurois fait que préſenter avec un peu de clarté les points de difficulté autour deſquels chacun peut diriger ſes réflexions, je ne croirois pas la peine que j'ai priſe abſolument inutile.

Vous penſerez sûrement, Meſſieurs, que ce Mémoire doit être communiqué à Meſſieurs les Actionnaires de la Caiſſe d'Eſcompte, puiſqu'on ne peut traiter ſans eux de leurs intérêts & de leur propriété. Vous trouverez d'ailleurs, dans leur Aſſemblée générale, une réunion de lumières dont vous pourrez tirer de l'utilité dans l'affaire qui eſt aujourd'hui ſoumiſe à votre conſidération; & attachés comme ils le ſont à la choſe publique par pluſieurs intérêts, ils s'expliqueront, je le crois, avec beaucoup d'impartialité & de patriotiſme.

Je ne m'étendrai pas davantage, & j'attendrai de connoître les objections eſſentielles qui ont pu m'échapper, ſoit pour les diſcuter enſuite, ſoit pour être éclairé par elles; on peut s'en fier aux lumières préſentes & à l'activité ordinaire de la cenſure, que rien ne ſera négligé. Je crois la critique facile, puiſqu'à mes propres yeux tout ſe reſſent dans ce projet de la déſolante contrariété des circonſtances; mais je ne puis qu'employer mes efforts à en affoiblir les conſéquences, & ſeul je ſuis confident de ce qu'il m'en coûte de peine pour vous propoſer un moyen qui s'écarte des principes généraux d'adminiſtration, dont l'obſervation ſévère m'a ſeule attaché juſqu'à préſent au maniement des affaires publiques. Auſſi

je crois me ſoumettre à l'un des plus grands ſacrifices, en ſoignant même à ce prix l'intérêt de l'Etat.

Je demande cependant, Meſſieurs, qu'après avoir fait part ſans aucune réſerve de toutes mes réflexions, on conſidère leur réſultat comme une ſimple opinion, comme une ſimple préférence de ma part. Examinez, approfondiſſez par vous-mêmes une ſi importante queſtion ; aidez-vous, je vous prie, de la comparaiſon & des lumières de tous ceux que vous jugerez à propos de conſulter ; car je n'accepterois point que vous vous en rapportaſſiez à moi, par un ſentiment de confiance. Je n'ai point décliné cette forme pour la contribution patriotique, parce que tout étoit ſimple dans une pareille affaire ; mais quand il s'agit d'une diſpoſition auſſi grave que compliquée, d'une diſpoſition ſuſceptible d'interprétations diverſes ; enfin quand toutes ſortes de motifs, toutes ſortes d'intérêts & de paſſions viennent ſe mêler à préſent au jugement qu'on porte des opérations de finance, je ne dois pas reſter ſeul à répondre du ſuccès ou des événemens : c'eſt aſſez de vivre d'inquiétudes pour étudier, pour chercher, pour trouver le mieux ; c'eſt aſſez d'uſer toutes les facultés de ſa penſée, toute la puiſſance de ſon ame, pour prévenir, pour éloigner, pour adoucir les malheurs de tout genre, dont j'apperçois à chaque inſtant le ſpectacle autour de la grande adminiſtration qui m'eſt confiée ; c'eſt aſſez, je le puis dire, d'aller en dépériſſant ſous l'immenſe fardeau dont je ſuis chargé, & de le ſoutenir ſans un moment de relâche, ſans une minute

de diſtraction ; enfin c'eſt aſſez d'avoir à ſe livrer à tant de peines par la ſeule loi d'un dévouement libre à vos intérêts. Je crois qu'il eſt de toute juſtice, Meſſieurs, que vous vous aſſociiez à cette tâche, & que vous le faſſiez, comme je vous en prie, ſimplement & généreuſement, & de la manière qui convient aux Repreſentans d'une grande Nation, près deſquels on ne verroit jamais aborder, ſans douleur, aucune conſidération, aucune politique particulière, tant eſt ſuperbe, auguſte & ſupérieur à tout, l'éminent intérêt qui vous raſſemble!

Pardonnez, Meſſieurs, ſi en vous parlant d'affaires, j'y mêle ſouvent les ſentimens de mon cœur ; elles ſeroient inſupportables, ces affaires, ſi rien de moral, ſi rien de ſenſible ne pouvoit s'y réunir : & quel Citoyen ne ſeroit animé, quel homme ne ſeroit agrandi par la contemplation du but auquel vous deſirez d'arriver ? Vous ne rejeterez donc pas l'hommage que l'on ſe plaît à vous rendre de ſes ſentimens, de ſes vœux & de ſes penſées ; & ce ſeroit avec peine que je me ſoumettrois, ſi vous le vouliez, au ſacrifice de tous les mouvemens de mon cœur, & que je me réduirois à vous offrir, en tout temps, le langage de la ſimple raiſon ; mais cette raiſon n'eſt jamais complète lorſque le ſentiment en eſt abſolument ſéparé, parce que lui ſeul peut recueillir une infinité de vues qui échappent, même dans les affaires, aux efforts & aux atteintes de l'eſprit.